



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 03.12.2007

Edito

Alors maintenant, en avant !

Notre congrès s'est tenu dans une période marquée par de fortes mobilisations sociales sur les retraites et en particulier les régimes particuliers mais aussi sur les salaires et l'emploi dans nombre d'entreprise, sur divers dossiers engagés par le gouvernement.

La journée d'action du 18 octobre a été un succès incontestable. Son premier effet est de modifier la perception des rapports de forces, des possibilités de changer la donne sociale. Elle ouvre des perspectives incontestables.

Dans la situation à laquelle nous devons faire face, nous avons à travailler sur quatre questions principales : **élargir la mobilisation, proposer et construire des alternatives syndicales, conquérir la démocratie sociale, hisser la CGT à la hauteur des défis.**

Cela implique :

- La **consultation des salariés** sur leurs attentes, leurs revendications, leurs souhaits d'action,
- La recherche des **convergences inter professionnelles** et solidaires à partir de propositions d'un socle commun revendicatif qui permette de construire toutes nos actions dans toutes les branches et entreprises en cohérence les unes avec les autres,
- La recherche des **convergences unitaires** avec les autres organisations syndicales,
- L'effort à intensifier pour une **syndicalisation** de masse des salariés.

Ce congrès aura permis un débat riche tant sur notre activité revendicative que sur la vie démocratique au sein de notre organisation, l'effort de syndicalisation. Le débat sur le thème « immigration, racisme et nouvelles solidarités » a permis enfin d'aborder des questions auxquelles nous sommes confrontés et qui freine la construction de luttes solidaires.

Sur toutes ces questions nous ne pourrions pas faire l'économie de la bataille des idées.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire général de l'Union départementale

Sommaire :

Edito : Alors maintenant, en avant !

P 2 à 8 : Résolutions adoptées au Congrès de l'UD des 20 & 21 Novembre 07

P 9 : Membres de la Commission Exécutive et du Bureau de l'UD

P 10 : 2^{ème} épisode des événements de 1968 par Maurice Renaudat.

P 10 et 11 : Tract : Exiger, agir et gagner pour des augmentations de salaires.

LES RETRAITES EN QUESTION

Un sujet d'actualité brûlant.

La NVO édite un numéro spécial
de 132 pages

Principaux thèmes :

- > Préparer son départ en retraite.
- > 6 pages sur l'enjeu générationnel, l'avenir de la retraite des jeunes.
- > Les retraites complémentaires.
- > Les retraites dans la fonction publique.
- > Les régimes spéciaux, etc...

Prix de vente : 6,50 €

auprès de la NVO Tél. 01 49 88 68 42
263 Rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cedex

REPERES REVENDICATIFS

Ce projet de résolution n'a pas la prétention de reprendre l'ensemble des repères revendicatifs adoptés par le Comité Confédéral National du 31 mai 2007 et parus dans le supplément du Peuple 1649 du 20 juin 2007 ; tout au plus, il précisera et mettra en débat quelques points, y compris sur notre politique revendicative territoriale.

I – Contrôler l'attribution des fonds publics pour l'emploi

- **Les exonérations sociales** dont bénéficient les entreprises se montent à plus de 20 milliards d'euros chaque année. Elles sont compensées à 85% par le budget de l'état.

L'emploi créé ou maintenu est évalué, selon les estimations les plus optimistes, à 300 000.

C'est extrêmement faible, cela confirme notre analyse :

Les politiques successives d'exonérations de cotisations, sont autant d'échecs pour l'emploi.

Le coût moyen d'un emploi créé ou maintenu, s'élève à 5.500 € mensuels, (soit 5 fois le SMIC !) alors que les salariés concernés occupent souvent des emplois précaires rémunérés au minimum.

- **Les subventions versées par les collectivités territoriales** (Département, Région, Etat) doivent servir à créer des emplois.

Le dernier bilan du comité de site du 9 mars 2007 nous indique que sur **58 entreprises aidées par des fonds publics** atteignant **5.280.000 €** et pour un objectif de **1034 emplois programmés**, le bilan au 31/12/2006 est de **370 emplois créés.....**

L'octroi de ces subventions doit donc être subordonné à l'établissement de contrats, chiffrés en terme de création d'emplois. **Ils stipuleront l'exigence du respect absolu de la législation sociale française, la reconnaissance et le développement du droit syndical, la démocratie sociale.**

Des commissions **de suivi régulier** et de contrôle de ces fonds publics doivent être mises en place

Elles doivent être composées de membres des collectivités qui octroient les aides et des syndicats de salariés et d'employeurs représentatives.

Un bilan annuel des aides, devra être présenté à ces commissions.

Elles auront la faculté de réclamer le remboursement des aides si l'une des conditions n'est pas respectée.

II – Une véritable Sécurité Sociale Professionnelle

L'objectif de la CGT, est d'obtenir **pour tous les salariés**, des garanties sociales nouvelles avec une véritable **sécurité sociale professionnelle** qui leur garantisse la pérennité du contrat de travail et constituant **une alternative aux licenciements et à la précarité.**

Obtention de droits, transférables d'une entreprise à une autre pour éviter les ruptures de contrat de travail, la déqualification et la dévalorisation des acquis professionnels.

Rétablissement et amélioration des articles de la loi de modernisation sociale, concernant les procédures de licenciements collectifs.

- **Restriction** de la définition du licenciement économique limitée aux difficultés économiques graves ou à des

transformations technologiques avérées, mettant en cause la survie de l'entreprise.

- **Renforcement** des attributions normales du CE, en amont de toute décision de l'employeur par un droit d'alerte et un droit de veto suspensif face à un plan de restructuration, de délocalisation ou de fermeture de site.

- **Le contrat de travail et la rémunération doivent être maintenus tant qu'un reclassement n'est pas effectif.**

- **Pour les licenciements individuels**, nous proposons que soit renversée la charge de la preuve : tout salarié qui conteste son licenciement doit bénéficier du maintien de son contrat de travail tant que la procédure de contestation n'est pas éteinte.

III – La question des libertés syndicales

Le dossier des **discriminations syndicales** et de l'atteinte aux libertés syndicales, à la liberté de se syndiquer, doit être pris en compte dans toutes nos organisations. **Il est inadmissible que les militants CGT et les salariés qui luttent soient harcelés, discriminés, humiliés.**

Face à cette inacceptable situation, nous devons nous donner les moyens d'aider nos camarades à remplir leurs

mandats sans entrave à leur liberté. Il faut établir un rapport de forces favorable, utiliser les recours juridiques, conquérir des droits nouveaux pour les salariés et les représentants du personnel et permettre ainsi de combattre ces injustices. L'éradication collective de ces atteintes aux libertés doit nous permettre une meilleure syndicalisation.

IV – Des droits syndicaux nouveaux pour les salariés, les syndiqués et militants

- Des heures d'informations mensuelles rémunérées comme temps de travail effectif doivent être accordées à tous les salariés.
- Les bureaux syndicaux doivent être reconnus à l'entreprise et disposer de temps rémunéré pour exercer leurs activités.

- Les moyens d'investigations et d'intervention de l'inspection du travail doivent être renforcés.

- Des droits à une véritable formation syndicale, sur le temps de travail, rémunérée intégralement par l'employeur **doivent être instaurés dans toutes les entreprises.**

V – Salaires et pouvoir d'achat

La stagnation des salaires ou la faiblesse des augmentations qui ne compensent pas la hausse des prix (qui n'est pas générée seulement par le passage à l'euro) provoquent une **baisse importante du pouvoir d'achat.**

L'envolée des bénéfices des entreprises et des revenus issus des placements boursiers démonte l'alibi patronal qui justifie la hausse des prix par le passage à la monnaie unique.

Le chantage aux délocalisations résulte des exigences des actionnaires et non du soi-disant **coût des 35 heures**. Les velléités **patronales et du gouvernement** d'augmenter la durée du travail à 40 heures sans revalorisation des salaires sont intolérables et inacceptables.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat répond aux besoins de consommation des salariés, génère **de la croissance et de l'emploi, des revenus pour notre système de soins et de retraite, contrairement aux allègements de cotisations patronales.**

La seule solution c'est de mener des luttes fortes pour de réelles augmentations de salaires, pour que le **SMIC soit la référence minimum pour l'ensemble des salariés actifs, retraités, précaires et ceux qui subissent le temps partiel imposé, les privés d'emploi.**

Revendiquons un **SMIC à 1.500 € bruts, point de départ de toute grille de salaires et de traitements** et un statut du salarié pour éviter le dumping social et la concurrence sur le dos des salariés de notre pays.

VI – La formation professionnelle

- . Le patronat a **fait main basse sur la formation** pour gérer ses propres priorités : **formation de courte durée** qui débouche sur des emplois précaires et **formation à l'idéologie de l'entreprise**. Le gaspillage est considérable.
- **Le statut du salarié** accompagné d'une formation professionnelle continue sur toute la vie des salariés en période de chômage ou de travail doit permettre d'acquérir

des **niveaux de qualifications élevés débouchant sur de vrais emplois, des postes et carrières élevés.**

- La formation professionnelle doit surtout être orientée par le choix des salariés en tenant compte de leurs aspirations.

- **Les salariés doivent investir ce secteur afin que tout cet argent de la formation soit employé pour de vraies formations, qualifiantes, débouchant sur de vrais emplois et des rémunérations correspondantes.**

VII – L'Education

Dans la perspective d'une société fondée sur la démocratie, la justice sociale et le respect des valeurs humanistes s'appuyant notamment sur la déclaration universelle des droits de l'Homme et la déclaration des droits de l'enfant, l'école doit se fixer **comme ambition le développement des potentialités et l'émancipation de tous les jeunes qui lui sont confiés contribuant ainsi à une future insertion professionnelle et sociale.** Le

Service public de l'éducation doit être développé. Il doit garantir notamment laïcité et gratuité de l'enseignement.

L'école laïque est un lieu de transmission et de construction des savoirs et des raisonnements. Elle est également un lieu de socialisation, d'apprentissage des comportements citoyens de connaissances et de culture.

Nous revendiquons un droit à l'éducation basé sur un accueil **dès l'âge de 2 ans lorsque les parents le souhaitent dans le cadre d'une scolarité obligatoire** jusqu'à 18 ans.

VIII – Précarité et chômage

Un taux de chômage à 8,4 % dans le département du Cher, plusieurs milliers de salariés en situation d'exclusion et de précarité.

- Le contrat de travail en CDI à temps plein doit être la norme.
- Les intérimaires et CDD employés pour surcroît d'activité doivent être embauchés en CDI, après deux ans de contrat intérim ou CDD, par l'entreprise utilisatrice.
- Le CNE doit être abrogé.

➤ Un service public national de l'emploi doit être créé, permettant l'égalité d'accès et de traitement des usagers.

➤ Une caisse nationale de protection sociale des chômeurs doit être instaurée. Elle sera financée par, les revenus du travail, les plus-values et les produits financiers.

➤ La mise en place du RMA est une attaque frontale contre les droits sociaux des salariés. C'est la mise en place de sous emplois au profit des employeurs contre l'intérêt des Rmistes.

IX – L'industrie

Ce sont 20.377 emplois dans le département du Cher. En recul de 13 % depuis 2001. La régression se poursuit à un rythme de 2 % par an.

1/ Le département du Cher dispose historiquement d'atouts techniques et industriels centrés autour de la mécanique, liés à la présence de grands établissements de l'aéronautique et de l'armement. Les restructurations intervenues dans ces deux secteurs d'activité depuis le début des années 90 ont entraîné une baisse de plus de 35% des emplois industriels sur le département.

Outre les conséquences industrielles et sociales prévisibles dans ces entreprises, les **contrecoups** se font lourdement ressentir chez les sous traitants.

Nous revendiquons la création d'un pôle public national de défense, seul capable de maintenir le potentiel industriel et humain nécessaire pour répondre d'abord aux besoins de nos armées et répondre aussi aux besoins civils.

2/ L'industrie du caoutchouc est également fortement menacée, par les stratégies de délocalisation de productions de l'entreprise Michelin, qui plan après plan, réduit fortement le potentiel de l'usine de St-Doulchard.

3/ Plus généralement, diverses dispositions doivent être prises pour donner de la consistance aux 4 pôles technologiques existants :

- > Pôle national risques industriels,
- > Pôle propulsion du futur
- > Pôle capteurs et automatismes
- > Pôle mécanismes et matériaux.

X – Le Commerce

Avec plus de 15.000 emplois, ce secteur qui représente 14 % de l'emploi salarié est marqué par une forte précarité.

-Depuis 3 ans, on note l'implantation importante d'enseignes nationales (franchisés, commerces associés, chaînes).

1/ Ce secteur est également en restructuration, avec l'implantation de magasins « hard discount » dans les principales villes du département.

Les stratégies des grands groupes (Carrefour, Casino...), tendent à mettre en concurrence les salariés des « hyper »

avec ceux des « hard discount » afin de tirer vers le bas les garanties sociales.

L'urgence d'avoir une activité syndicale plus soutenue et plus solidaire se fait plus que jamais ressentir.

2/ Les ouvertures dominicales, sauvages ou autorisées, se multiplient.

Le patronat en redemande et sollicite l'ouverture des magasins tous les dimanches.

Nous devons réaffirmer notre opposition au travail du dimanche pour les salariés du commerce et avancer nos revendications en matière de salaire et de temps de travail.

XI – Services Publics – Aménagement du Territoire

Les Services Publics

Les entreprises de services publics n'appartiennent ni à leurs agents, ni à leurs directions ni au gouvernement. Elles sont la propriété de la nation donc de chaque salarié, de chaque citoyen.

Nous rappelons notre opposition à toute nouvelle privatisation d'entreprise publique et à la poursuite des ouvertures de capital déjà engagées.

Mettre tout ou partie du capital de ces entreprises en bourse, c'est avant tout donner satisfaction à des marchés financiers qui montrent leur fragilité **et leurs exigences**, c'est léser les intérêts des usagers, des salariés et de la collectivité nationale.

L'Etat ne doit pas vendre ses actifs publics pour boucler ses fins de mois. La privatisation n'est bonne ni pour l'industrie ni pour les services publics, ni pour la démocratie.

Le pays a été privé dans la dernière période d'un véritable débat permettant d'élaborer, pour les services publics, les grandes lignes d'une politique d'évolution et de développement.

Or, dans une démocratie moderne, les usagers et les salariés doivent disposer de droits de propositions et de décisions.

Il s'agit donc pour nous d'organiser le débat et la mobilisation, avec les usagers les salariés et les élus locaux, pour définir ensemble les besoins et les conditions d'accès aux services et à leur gestions, quel que soit le lieu de résidence ou de travail.

Ne devons nous pas travailler plus, UD, UL et syndicats, à « inter- professionnaliser » nos actions ?

Enjeux et défis territoriaux

La réalité territoriale de notre département est marquée par de grandes inégalités liées aux politiques publiques, des stratégies des entreprises et des choix industriels.

- En matière de densité de population
- En matière d'accès aux services publics
- En matière d'emploi.

Pour les populations, une bonne politique d'aménagement du territoire doit permettre le libre choix du lieu de vie et de travail.

Aujourd'hui, le développement d'un territoire résulte de l'intervention simultanée d'une multitude d'acteurs publics ou privés (Union Européenne, Etat, Collectivités territoriales, Entreprises, CCI...).

S'agissant des transports, nous devons réaffirmer le droit et l'accès aux transports collectifs pour tous, cependant que des premières réponses sont apportées par le conseil général concernant la politique de dessertes sur le Département.

Qui plus est, au moment où les questions de développement durable font l'objet d'une multitude de colloque, il serait urgent de remettre sur les « rails » une vraie politique de fret ferroviaire, plutôt que de voir encore se développer les transports routiers accentuant pollution et insécurité.

Cette situation nouvelle est-elle suffisamment intégrée dans nos pratiques syndicales, pour à la fois revendiquer vers ces différents acteurs et peser sur leurs choix ?

Fonction Publique d'Etat

Un service public de qualité garantissant l'égalité de traitement et d'accès des citoyens passe par le maintien du statut des fonctionnaires, ainsi que le maintien des services, notamment dans les zones rurales.

XII - Protection Sociale **Assurance Maladie** **URSSAF – CAF**

Le MEDEF et le gouvernement **veulent faire voler en éclats le système de protection sociale français mis en place par le Ministre du travail Ambroise Croizat (responsable de la Résistance, secrétaire général de la fédération CGT des Métaux et ministre communiste)**. C'est intolérable ! Le patronat, ses actionnaires, sont responsables de l'exploitation du travail salarié et du chômage.

Ils usent et gaspillent la santé des salariés au travail, dans la précarité et le chômage; ils doivent payer leurs dégâts et garantir la protection sociale intégralement. Ils doivent payer les retraites de ceux qu'ils ont exploités ou jetés à la rue! Ce n'est que légitime.

La croissance des dépenses de santé est dans la logique de la réponse aux besoins de santé de l'ensemble de la population.

La santé n'a pas de prix! Cette croissance peut être maîtrisée avec des politiques de prévention offensives au travail, pour les cancers et toutes maladies aujourd'hui décelables par des examens médicaux dans les entreprises pour les actifs et en dehors pour les retraités et privés d'emploi, par la surveillance des postes de travail, par des veilles sanitaires...

Plaçons-nous dans la perspective de la reconquête de notre Sécu et des conditions de départ pour l'âge à la

retraite avec l'esprit de sa création, avec un système solidaire assurant le minimum vital à tous dans le cadre des réalités et possibilités qu'offre notre temps.

Il faut développer :

- Le maintien à domicile avec les services à la personne digne de notre temps
- Des maisons de retraites médicalisées et dotées des moyens qu'offrent les possibilités actuelles à prix coûtants et mutualisés payables selon le quotient de revenu.

Santé

L'éradication d'un plus grand nombre de maladies, la réparation de handicaps, la prévention des risques, la recherche pour la santé, doit disposer des moyens nécessaires.

Oui la santé a un coût que les richesses immenses produites par les salariés permettent de payer pour peu qu'on les oriente non vers une minorité d'actionnaires mais vers la grande majorité de la population.

Dans le Cher, trois cliniques privées ont reçu des fonds publics. Elles viennent d'être rachetées par le groupe Vitali (fonds de pensions américains) dont le but est de faire des profits au détriment des malades de la Sécurité Sociale.

Il faut agir pour développer les hôpitaux publics du Cher avec les moyens humains, les services et les équipements technologiques modernes (par ex. PETSCAN...) pour répondre aux besoins de la population.

XIII – Droit à la retraite

- Maintien de tous les régimes de retraite par répartition.
- Droit pour tous de bénéficier d'une retraite à taux plein à 60 ans pour 37,5 annuités et avant, selon la pénibilité du travail et pour les travaux insalubres et astreignants.
- Prise en compte des périodes d'études, d'apprentissage, des périodes de recherche d'un premier emploi.
- Garantie d'un taux à 75 % minimum pour une carrière complète, reposant sur l'ensemble de la rémunération.
- Dans le régime général, calcul sur les dix meilleures années.

- Aucune retraite inférieure au SMIC revendiqué à 1.500 Euros.
- Suppression des décotes.
- Indexation des retraites liquidées sur l'évolution des salaires.
- Pension de réversion, tous régimes confondus à 75 % de celles du titulaire sans condition d'âge, de ressource, de sexe. Reconnaissance du PACS.
- Maintien et amélioration des régimes spéciaux.
- Dans les Fonctions Publiques, 75 % de la rémunération des six derniers mois d'activité, traitement budgétaire, plus primes.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Pour développer les luttes et peser efficacement face aux enjeux sociaux de notre temps, la condition incontournable est le renforcement de la CGT

Le renforcement de la Cgt est une des questions stratégiques essentielles pour résister aux offensives du capitalisme ultralibéral, transformer le travail et la société.

Pour cela, il faut franchir un cap significatif dans la syndicalisation des salariés à la Cgt.

Les délégués au Congrès de l'Union départementale des 16 et 17 février 2005, s'inscrivant dans l'objectif du million d'adhérents au plan national avaient voté l'objectif de gagner 1000 nouveaux syndiqués sur notre département. Force est de constater que nous n'y sommes pas parvenus.

Certes des adhésions ont lieu, des expériences de syndicalisation en nombre sont constatées mais elles sont le fait d'une minorité de syndicats et de militants. La stagnation de nos forces reste la réalité.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de syndiqués est déterminant pour :

- être efficace et atteindre tout objectif de rassemblement et de mobilisation ;
- faire face aux campagnes visant à semer le doute, la résignation ou la division ;
- construire démocratiquement des revendications en prise avec les réalités et répondant aux besoins fondamentaux de tous.

Etre fort partout

Si nous parvenons en France et en particulier dans le Cher à faire preuve d'une certaine capacité de mobilisation, les enseignements des luttes mettent en évidence qu'elles pourraient être d'un tout autre niveau si le nombre de nos adhérents était plus élevé et si la CGT était implantée dans tous les bassins d'emploi et toutes les professions.

Le passage du cap des 700 000 syndiqués à la CGT donne de la crédibilité à la démarche de renforcement et appelle à ce que tous les syndicats et les organisations s'y consacrent avec force et de façon continue. De même ils doivent tout mettre en oeuvre pour la continuité de l'adhésion syndicale lors du passage à la retraite.

Le redéploiement des forces de la Cgt

Avec les restructurations industrielles en particulier dans les industries d'armement et la métallurgie, des bases syndicales historiques ont vu leurs effectifs syndicaux se réduire. Les fermetures d'entreprise ont entraîné la disparition des syndicats qui y étaient implantés.

De nouvelles bases se sont créées dans des secteurs en développement où la Cgt était traditionnellement peu présente (commerce, transport, petites entreprises).

Le déploiement de la Cgt vers les secteurs où notre présence syndicale est trop faible (zones d'activité autour des principales villes du département) voire quasiment absente comme dans le nord du Cher est une absolue nécessité et implique la mobilisation de toutes nos organisations et notre corps militant.

En effet, une Cgt présente et active partout est une condition pour être plus forts dans chaque entreprise.

Cela implique que l'ensemble des syndicats s'engage dans les plans de travail élaborés par les Unions locales en consacrant plus de temps dans leur activité pour :

- déployer la Cgt vers toutes les composantes et diversités du salariat, en particulier vers les petites entreprises ;
- pérenniser la syndicalisation y compris dans la situation de mobilité grandissante des salariés par un travail de contact permanent sur le terrain.

La démocratie syndicale, condition du renforcement de la Cgt

La démocratie syndicale est le fondement de notre démarche syndicale. C'est elle qui donne envie de rencontrer le syndicat, de s'y investir.

Malgré le développement de l'individualisme et la persistance de comportements délégataires, les salariés actifs, privés d'emploi et retraités cherchent à rompre leur isolement comme en témoigne le renforcement constant du syndicat actif multi professionnel.

Développer la consultation des syndiqués, sous toutes les formes appropriées, rechercher en permanence leur avis est un gage d'efficacité même s'il faut y consacrer du temps.

Le renforcement de la CGT est aussi fonction de la qualité du rapport démocratique que le syndicat entretient avec l'ensemble des salariés. C'est pourquoi il faut créer les conditions que les salariés soient maîtres de leurs revendications et formes d'action.

Pratiquer la démocratie dans notre démarche revendicative

À la fois droit des salariés et responsabilité des syndicats, la négociation est l'expression d'un rapport de forces. C'est le lieu d'affrontement entre intérêts des salariés et des employeurs.

La responsabilité de la Cgt est de créer les conditions pour que la négociation débouche sur ce qui est le plus favorable possible aux salariés.

Toute négociation doit être conçue comme un facteur d'expression revendicative et un objet de mobilisation, alimentant une pratique syndicale offensive de consultation des salariés sur leurs aspirations. C'est aux salariés eux-mêmes qu'il appartient de décider si la CGT doit signer ou non.

Pour se renforcer, pratiquer la démocratie syndicale il faut connaître avec précision l'état de nos forces, leur nombre leur implantation, leurs caractéristiques (leur statut social, leur âge, les hommes, les femmes, les jeunes, les immigrés, leurs responsabilités syndicales etc.)

La CGT s'est doté pour cela d'un outil : **COGITIEL**. C'est un logiciel commun à toute la CGT et qui fonctionne avec internet. Il ne s'agit plus seulement de connaître le nombre de syndiqués mais de **savoir qui ils sont**.

C'est un outil à disposition de toutes les structures de la CGT à commencer par les syndicats qui peuvent ainsi mettre à jour eux-mêmes leur fichier, gérer les cotisations. Cet outil relié à COGETISE, permet de gagner un temps précieux pour chaque syndicat dans la gestion de ses cotisations. COGITIEL permet à chaque structure de connaître avec précision la liste des adhérents de son ressort et ainsi de leur adresser directement courriers et bulletins divers. La mise en œuvre de GOGITIEL implique que les syndiqués sont avant tout à la CGT et non pas la propriété de leur syndicat, leur fédération, UD ou UL.

Le nouveau système de cotisation adopté par le 48^e Congrès confédéral, prévoit l'envoi d'un mensuel au domicile de chaque syndiqué. Dans un premier temps il est acheminé via les syndicats mais dès janvier 2008, il est prévu qu'il soit adressé au domicile de chaque adhérent. L'adressage fonctionne avec COGITIEL, ce qui implique que chaque adhérent soit répertorié dans ce fichier, lequel doit être régulièrement mis à jour par les syndicats.

Ces outils ne fonctionnent qu'avec ce qu'on leur donne comme élément et il faut bien reconnaître qu'il est sous utilisé. Nous ne partons pas de rien, puisque CoGiTiel fonctionne à l'UD et dans les UL et est utilisé par les syndicats les plus importants, ce qui doit représenter 60 à 70% des syndiqués.

Les délégués présents au congrès de l'Union départementale CGT du Cher des 20 et 21 novembre 2007 s'engagent à ce que leurs syndicats respectifs mettent tout en œuvre pour :

- ❖ **Mettre à jour leur fichier de syndiqués avec tous les éléments nécessaires en adressant ceux-ci à l'Union départementale ou l'Union locale,**
- ❖ **Se doter de moyens informatiques et de communication par Internet, en les exigeant de l'employeur,**
- ❖ **Se former à la maîtrise de ces nouvelles technologies,**
- ❖ **Généraliser le montant des cotisations à 1 % du salaire net et des pensions.**
- ❖ **S'engager à encourager le paiement des cotisations par prélèvement automatique**

Les délégués au congrès s'engagent à ce que leur syndicat fasse de la syndicalisation une priorité indissociable de l'animation des luttes, en établissant des plans de travail de renforcement dans leur entreprise et en participant activement aux plans de parrainage organisés par les unions locales et l'Union départementale.

Les délégués au congrès s'engagent à faire respecter la décision du 48^e congrès confédéral consistant à utiliser COGETISE, le seul outil statutaire dans la CGT pour le règlement des cotisations et à travailler pour le règlement régulier de celles-ci



RACISMES – IMMIGRATION – NOUVELLES SOLIDARITES

Aborder cette question doit amener les militants à s'interroger sur les effets que pourraient avoir dans leur entreprise l'engagement de la CGT, de leur syndicat dans un combat contre le racisme et toutes les formes de discriminations raciales.

Malgré les nombreuses campagnes et l'engagement de la CGT, certains pensent encore que c'est se couper du reste du salariat que de défendre les salariés discriminés.

Depuis ses origines, le mouvement syndical s'est fermement engagé dans la lutte contre toutes les formes de racisme. C'est son action dans l'évolution du droit du travail, la négociation collective, la gestion de la protection sociale, le logement qui a fait avancer l'égalité des droits et la reconnaissance de la diversité.

Aujourd'hui, nos organisations souhaitent affirmer leur volonté commune de faire preuve d'une vigilance de tous les instants sur les lieux de travail comme dans la Société. Il s'agit de refuser des comportements qui mettent en péril le principe fondamental de notre action, la Solidarité.

Que deviendrait en effet l'action syndicale si le racisme, tel un cancer, devait détruire la cohésion des salariés et toute possibilité d'organisation ?

Avec l'accession de Sarkozy à la Présidence de la République, une des premières mesures concerne la création d'un Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale et la mise en œuvre de la politique d'immigration des quotas.

Il faut rappeler que cette politique s'inscrit dans la promesse faite en direction de l'électorat de FN.

De fait, elle vise à dresser les salariés et les peuples les uns contre les autres, à la mise en concurrence au niveau national et international, diviser pour que règne les profits. Pour ce faire, la méthode employée sous le masque de la démagogie et du populisme n'est pas sans rappeler le processus de fascisation engagé dans le contexte de la crise générale des années 30, dicté par « l'oligarchie financière ».

Pour le MEDEF, l'immigration a depuis longtemps constitué un moyen dans sa course effrénée à la baisse des coûts salariaux et pour s'affranchir de tous les droits sociaux gagnés par les luttes.

La désignation de l'immigré comme bouc émissaire, le racisme et la xénophobie font partie des moyens banalisés pour dresser les salariés entre eux contre leurs intérêts de classe. Cette campagne n'est pas sans résultat : le racisme est très présent dans les entreprises, y compris dans nos rangs.

Les causes réelles de l'immigration sont à mettre en rapport avec le sous-développement, le pillage des richesses de pays du Sud, notamment en Afrique, orchestré par les Bouygue, Bolloré, Total, etc...

La CGT dénonce les mesures discriminatoires visant à mettre en cause tous les droits fondamentaux des immigrés, cela va jusqu'au droit au regroupement familial avec un test ADN normalement réservé aux affaires criminelles et à la recherche scientifique.

La stratégie patronale de mise en concurrence des salariés s'appuie sur le développement des délocalisations se traduisant par la surexploitation des salariés dans leur pays d'origine en Europe comme dans le monde avec en prime le dumping social et environnemental bafouant les droits élémentaires notamment ceux des enfants.

La politique de délocalisation des groupes provoque le chômage et un recul des droits sociaux sans précédent dans les pays d'accueil.

Le mouvement de solidarité avec les sans papiers et leurs familles a révélé le système patronal visant à recruter des sans papiers parce que sans papiers.

Effectivement, 90 % des sans papiers ont un emploi, paient des impôts et la sécurité sociale, notamment dans le Bâtiment qui connaît « une pénurie de maçons » et la sous-traitance en cascade, l'Hôtellerie, la Restauration et l'Agriculture.

Le recours patronal à la main d'œuvre des sans papiers a pour finalité d'une part d'avoir sous la main des salariés taillables et corvéables et d'aggraver brutalement les conditions de travail et de niveaux de salaire pour l'ensemble des salariés.

Quelle solidarité contre la mise en concurrence et la xénophobie ?

Nous réaffirmons que la France que nous voulons c'est une république laïque qui accueille dans la réalité des droits et le respect de la règle commune la diversité de ceux et celles qui y vivent. Cette diversité pourrait et devrait constituer un enrichissement humain mutuel des populations concernées.

Cependant, gagner une mobilisation des salariés à la hauteur des enjeux demeure un défi à gagner, celui de la Solidarité des intérêts de classe.

L'UD-CGT du Cher s'est engagée dans le soutien de la lutte des sans papiers, notamment en répondant à l'appel de la CGT Buffalo-Grill qui a abouti à la régularisation de salariés sans papiers par le Préfet.

L'UD-CGT du Cher s'engage à la prise en compte de l'exigence de régularisation des salariés sans papiers pour gagner l'égalité des droits pour l'ensemble des salariés et à s'en donner les moyens spécifiques.



Membres de la Commission Exécutive de l'UD-CGT 18 Elus au Congrès des 20 & 21 Novembre 2007

<u>NOM Prénom</u>	<u>Age</u>	<u>Syndicat</u>	<u>UL</u>	<u>Profession</u>
ARNAUD Christine *	45	CH St-Amand	St-Amand	Employée
BEGUE Dominique	57	Retraité EM	Bourges	OP Retraité
BLIN Agnès	43	ROSIERES Lunery	St-Florent	OP
BOURET Jean-Pierre	52	ETBS	Bourges	OP
CHARTON Michel	44	ETBS	Bourges	OP
COQUIN Christophe *	48	IMPOTS	Bourges	Employé
COVELLI Noël	42	Louis GATIGNON	Vierzon	Formateur
DANIEL Philippe	46	EDF/GDF	Bourges	Employé
DURAND Jean-Marc	43	CAT APEI	St-Amand	Technicien
GOUDINOUX Maryvonne	51	CH Jacques Cœur	Bourges	Infirmière
GUYONNET Jean-Claude	50	FAPT	Bourges	Employé
HUGOT-DESAIGUES Brigitte *	49	Sans Emploi	Vierzon	OP Sans emploi
JOSEPH Pierre	47	FASS	Sancerre	OP
LEGER Roger	69	Retraité MBDA	Bourges	Technicien Retraité
LEPAIN Nicolas	27	ROSIERES Lunery	St-Florent	OP
MARTINEAU Sébastien	34	CHS George Sand	St-Amand	OP
MELIN Gérard *	60	FJT	Bourges	Formateur
MORINEAU Claude	48	Territoriaux	Bourges	Agent de Maîtrise
PERROT Eric *	49	FAPT	Bourges	Employé
PLANSON Jean-Pierre	54	EDF/GDF	Bourges	Employé
QUENET Guy	62	Retraité EM	Bourges	OP Retraité
RUELLE Régis	54	NEXTER	Bourges	OP
SCHOEVAERT Mathys	60	DHI	Bourges	OP Sans emploi
STAATH Jacques	41	MBDA	Bourges	Technicien
TESSIER Gillette	51	IMPOTS	Bourges	Employée
VEY Ketty *	58	RETR. SANTE	Bourges	Technicienne

Commission Financière et de Contrôle de l'UD

CHOLLET Michel	63	Retr. Ets Militaires	Bourges	OP Retraité
PATRIGEON Michel	53	Pica	Vierzon	Agent de Maîtrise
GIRAUDON Gilles	52	LCM	Bourges	Employé
PHILIPPEAU Patrick *	56	Retr. FILPAC	Bourges	OP Retraité
LAURENT Patrick *	51	CH St-Amand	St-Amand	Employé

Moyenne d'âge : 49 ans

* Nouvelle candidature

Composition du Bureau de l'UD :

CHARTON Michel
COQUIN Christophe
DANIEL Philippe
DURAND Jean-Marc
HUGOT-DESAIGUES Brigitte
LEPAIN Nicolas
MARTINEAU Sébastien
MORINEAU Claude
PERROT Eric
PLANSON Jean-Pierre
RUELLE Régis
VEY Ketty



COMMENT LA GREVE A COMMENCE



Certains, les gauchistes au premier rang, ayant reproché à la CGT d'avoir « pris le train en marche » Georges Séguy répondit par une boutade : « Quel train ? les cheminots sont tous en grève ». Je pourrais ajouter que, dans le Cher, je n'ai pas vu un gauchiste faire débrayer une usine. Dès le lundi soir, la CGT propose aux autres organisations syndicales de « déterminer ensemble les conditions de la poursuite de la lutte ».

La télé et la radio s'emploient à boycotter les déclarations de la CGT, alors qu'elles font une publicité tapageuse aux groupuscules gauchistes, montant en épingle un nommé Cohn-Bendit.

Le mardi 14 mai, les 2.000 métallos de Sud-Aviation à Bouguenais (Loire Atlantique) occupent leur usine et retiennent la direction dans ses bureaux. Le 15 mai, les travailleurs de Renault, à Cléons, arrêtent le travail et occupent l'usine, suivis par Renault-Flins et Renault-Le Mans. Le 16 mai, la plus grande usine française, Renault-Billancourt est occupée. La grève gagne d'autres entreprises de la métallurgie.

Le vendredi 17 mai s'ouvre à Pantin pour trois jours, la IV^{ème} Conférence Nationale de la Jeunesse organisée par la CGT. Je dois accompagner une délégation d'une dizaine de jeunes. Le déplacement est décidé avec deux voitures. Il faut être présents à Pantin à 8 h 30 et donc partir de Bourges vers 5 h 30.

La veille, la Confédération nous a demandé de faire se prononcer le maximum d'entreprises pour la grève. J'ai prévenu les responsables des grandes entreprises : Ets Militaires, Nord Aviation pour Bourges, Case, Précision Moderne pour Vierzon, Labbé et Rosières pour St-Florent ainsi que les responsables des Unions Locales d'être présents le vendredi à 4 heures du matin à une réunion à Bourges.

Je leur transmets les directives de la Confédération : provoquer dans la journée des réunions des salariés, si possible dans l'unité syndicale, expliquer que la situation devient favorable pour obliger le patronat et le gouvernement à régler les comptes en retard, proposer la grève avec occupation de l'usine, faire voter les travailleurs pour prendre les décisions. Il n'y aura pas d'appel national pour une grève générale. La grève décidée dans chaque usine, devra rester sous le contrôle des salariés. Les camarades convoqués sont tous venus et manifestent leur accord. Ils enverront des membres de leurs directions syndicales prendre contact avec les délégués des autres entreprises.

Avec la délégation des jeunes, je prends la route pour Pantin où Georges Séguy propose d'ajourner la Conférence de la Jeunesse pour que chacun retourne à son poste pour organiser les réunions et développer les grèves. A 10 h 30, la décision est prise à l'unanimité et dans l'enthousiasme de reporter la Conférence à une date ultérieure. Les secrétaires des Unions Départementales et des Fédérations sont invités à une réunion du Comité Confédéral National au siège de la CGT à Paris. Les directives pour étendre et conduire les grèves sont précisées. Nous apprenons qu'une marche des étudiants est organisée sur l'usine Renault, sans avoir demandé l'avis des syndicats de l'entreprise. Nous apprécions la solidarité manifestée entre étudiants et ouvriers, mais la CGT rappelle qu'elle ne saurait tolérer des manifestations irresponsables, sachant que les gauchistes sont nullement préoccupés par les revendications des salariés, leur langage pseudo révolutionnaire ne pouvant que créer des difficultés, voire des incidents entre grévistes et provoquer l'intervention de la police. Il n'est pas question de les laisser pénétrer sur les lieux de travail. Nous entendons diriger nous-mêmes notre grève, sans intervention extérieure.

Dans le Cher, nous nous tiendrons à cette ligne de conduite et nous avons bien fait. Une camarade vint me voir un jour, exprimant sans anxiété. Son fils, étudiant, avait entendu dire que l'on pouvait confectionner des explosifs avec du chlorate de soude. Il en avait acheté des kilos. Elle se demandait quoi faire. Je n'ai pu que lui conseiller de l'utiliser comme désherbant dans sa cour et son jardin et de cacher ce qui resterait.

Pendant que nous étions à Paris, les camarades n'ont pas perdu de temps dans les entreprises. Des réunions sont organisées pour le lundi 20 mai dans de nombreuses usines. Comme l'écho est très favorable à Vierzon, nous demandons aux camarades d'organiser une manifestation et un meeting pour le mardi matin. Il s'agit de frapper un grand coup pour accélérer la mobilisation et affirmer le rôle de la CGT dans le déroulement de la grève et le caractère revendicatif de celle-ci.

Maurice RENAUDAT

A suivre le mois prochain



Exiger, agir et gagner pour des augmentations de salaires tout de suite

Avec la Cgt, gagner c'est possible !

C'est le cas :

☞ Des salariés du magasin Cora, dans le Val d'Oise qui, à la suite d'une demi-journée de grève ont obtenu l'ouverture de négociations sur les salaires et l'organisation du travail ;

☞ Des salariés de Fero-Pen, entreprise de métallurgie située à Anglefort dans l'Ain, au travers des négociations annuelles obligatoires, ils ont obtenu une augmentation générale des salaires de 2,5 % ; des augmentations individuelles de 0,5 % et plusieurs primes aux montants très conséquents telle celle pour les vacances de 850 € ;

☞ Chez Iss, à Bourg-en-Bresse, après cinq jours de grève, les salariés gagnent une augmentation de la prime de panier, de la prime de transport ainsi que l'obtention d'une prime de vacances de plus de 800 euros ! Dix salariés de cette entreprise ont décidé de se syndiquer à la Cgt ;

☞ Dans l'Essonne, les salariés d'une entreprise de Transports viennent d'obtenir une augmentation de 3 % du salaire de base et d'autres succès sur leurs revendications dont une prime exceptionnelle de 140 euros pour la fin mars ;

☞ Dans les Bouches-du-Rhône, chez Dieblod, les salariés ont gagné un accord qui prévoit le reclassement de 65 salariés dans les entreprises du site d'ici l'année 2008 ; leur salaire sera maintenu à 90 % jusqu'à leur embauche ! C'est une première, car c'est l'entreprise qui maintiendra les salaires et non les pouvoirs publics. C'est un point d'appui pour le nouveau statut du travail salarié ;

☞ Dans le Nord, les salariés de l'entreprise XP France ont acquis une augmentation générale des salaires de 2,3 %, celle de la prise en charge tarifaire de la mutuelle par l'employeur à hauteur de 4,9 % et la prise en charge total de la cotisation prévoyance ;

☞ Chez Carrefour, à la Rochelle, après une heure de grève, les employés ont gagné 100 € d'augmentation générale ;

☞ Les salariés cadres, de l'Ecole nationale supérieure d'Art à Dijon, après une journée de grève, ont obtenu des effectifs supplémentaires, une requalification en Cdi et des avancées en matière d'organisation du travail ;

☞ En Dordogne, dans les maisons de retraite :

> A la résidence de Terrasson, il aura fallu huit jours de grève pour que les salariés gagnent un accord sur le recrutement en Cdi des précaires de l'établissement ; une prime de 700 € nets et une augmentation des salaires de 100 € par mois,

> Dans la maison de retraite Notre Dame de Sanilhac et de Trelissac, un conflit de quatorze jours de grève se solde par une prime de 400 € pour tous et une revabrisation de salaire de 160 € par mois et de leurs indemnités de dimanches et jours fériés. Lors de ces trois conflits, vingt-quatre salariés se syndiquent à la Cgt,

☞ Dans le Pas-de-Calais, à l'entreprise « Filartois » du textile, la mobilisation de tout le personnel ouvrier, des chefs d'équipe et des caristes, au bout de huit jours de grève, a permis de gagner 5 % d'augmentation sur le salaire de base pour tous, 1 % supplémentaire au bout de dix ans d'ancienneté et une prime de poly-compétence de 30 à 60 euros !

Des succès qui donnent confiance et confirment qu'il faut agir ensemble pour gagner des augmentations de salaires tout de suite !

C'EST BON POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Augmenter les salaires de tous les salariés relancerait aussi la consommation des ménages et créerait des emplois. Cela participerait à une meilleure qualité de vie et à faire reculer la pauvreté et la misère ! C'est aussi des moyens supplémentaires pour la Sécurité sociale, la retraite.

OU PASSE TOUT CET ARGENT ?

Les entreprises du Cac 40 annoncent des résultats financiers mirobolants : 100 milliards de profits, plus de 30 milliards d'euros de dividendes distribués aux actionnaires en 2006, soit une augmentation annuelle supérieure à 23 % !

Dans le même temps, les salaires, les pensions des retraités, les allocations chômage stagnent, voire régressent.

La Cgt exige une autre répartition des richesses. C'est vous qui les créez par votre travail. C'est pourquoi elle trouve juste la revalorisation immédiate du salaire minimum à 1 500 €, qu'elle refuse la généralisation de l'emploi précaire et revendique un emploi à temps plein avec un contrat à durée indéterminée, que les heures complémentaires effectuées en plus soient majorées au taux des heures supplémentaires (50 %) et la durée légale du travail limitée à 35 heures.

Ce serait des mesures de justice sociale.

Agir pour gagner : il faut vous en mêler !

L'action et la mobilisation des salariés, dans leurs entreprises, pour obtenir des augmentations de salaires sont couronnées de succès !

Dans les entreprises où les syndicats n'existent pas, les salariés sont vulnérables, leurs droits moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, dans les entreprises et services où les salariés se sont syndiqués et organisés : ils gagnent.

Et si vous osiez franchir le pas ?

Si vous pensiez à vous syndiquer et construire votre syndicat Cgt pour vous défendre, acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Alors, osez ! Renvoyez ce bulletin.



NOM et Prénom :

Adresse :

Tel : Courriel éventuellement :

Je souhaite :

Prendre contact avec la Cgt

Me syndiquer

Remettre ce bulletin à un ou une militant(e) de votre connaissance ou l'adresser à l'Union départementale des syndicats CGT du Cher, 8, place Malus 18000 BOURGES.

Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89 Courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr